

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 janvier 2022

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4909)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 55

présenté par
Mme Lorho et M. Chenu

ARTICLE PREMIER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article ne répond pas à un objectif de garantie de santé publique : contraindre la population à se vacciner alors même que le vaccin n'empêche pas la transmission du virus ni l'infection des personnes constitue un non-sens scientifique. Il répond à la seule exigence du président de la république, qui souhaite faire peser toutes les contraintes sur les non-vaccinés. Cette stigmatisation d'une part des Français par le gouvernement est aussi inquiétante qu'inédite. Avec cet article, le gouvernement admet d'exclure socialement des millions de Français, contribuables, rompant ainsi leur inscription dans la société française. Cet article scandaleux doit être supprimé.